

AGENDA

19 décembre

Participation du président de l'U2P à un petit-déjeuner de travail consacré à l'artisanat et organisé par Delphine Gény-Stephann, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances.

20 décembre

Participation du président de l'U2P au Conseil d'administration de l'Institut Supérieur des Métiers (ISM).

Participation du président de l'U2P à une audition de la Commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale sur l'apprentissage et la formation professionnelle.

Rencontre entre le président de l'U2P et Olivier Cadic, sénateur des Français établis hors de France.

21 décembre

Rencontre entre le président et le secrétaire général de l'U2P et Jonathan Nussbaumer, conseiller technique Industrie, Commerce et Artisanat du Président de la République et du Premier ministre.

Participation du président de l'U2P à la réception officielle de l'équipe de France des métiers à l'Élysée, en présence de Muriel Pénicaud, ministre du Travail.

BRÈVES

Rendez-vous de l'artisanat. La seconde édition des Rendez-vous de l'artisanat, organisés par la Direction Générale des Entreprises (DGE) avec de nombreux partenaires, dont l'U2P, l'Institut Supérieur des Métiers (ISM) et l'APCMA s'est tenue le 12 décembre au ministère de l'Économie et des Finances. Le thème retenu cette année, « L'artisan, animateur des territoires et acteur de l'économie de proximité », a donné lieu à deux tables rondes : « La proximité pour l'artisan : une évidence et des opportunités » et « L'artisan : un acteur engagé sur son territoire, qui participe à son rayonnement et prépare l'avenir. »

Extension de l'assurance chômage aux travailleurs indépendants. Le 13 juillet dernier, le Gouvernement a confié à l'Igas et à l'IGF une mission d'expertise sur l'ouverture du régime d'assurance chômage aux indépendants. Publié le 7 décembre, le rapport des deux administrations s'intéresse à dix scénarios de mise en œuvre et, outre les questions fondamentales de financement et de gouvernance, soulève d'autres problématiques majeures telles que le fait générateur permettant d'ouvrir droit à l'indemnisation, l'étendue des populations concernées mais aussi la logique de fond, assurantielle ou solidaire, de ce régime.

Conjoncture. L'INSEE, dans une publication datée du 4 décembre, note qu'en France, l'emploi « accélère de nouveau nettement » entre fin 2015 et fin 2016, et ce dans toutes les régions, une première depuis dix ans. En pratique, si l'institut dénombre 258 000 personnes supplémentaires dans

l'emploi salarié, l'emploi non salarié continue de reculer, excepté dans le tertiaire non marchand. Construction, agriculture et industrie continuent à perdre des emplois. Une tendance récente pour la construction mais déjà initiée avant la crise de 2008-2009 pour l'agriculture et l'industrie. La croissance la plus forte est enregistrée dans les régions Occitanie et Pays de la Loire, où elle atteint respectivement +1,6 % et +1,5 %.

Travail illégal. Le ministère du Travail a fait de la lutte contre le travail illégal et contre la fraude au détachement international l'une de ses priorités. 3 100 contrôles ont ainsi eu lieu en Île-de-France en 2016 et près de 70 % des verbalisations ont concerné le BTP. Pour répondre à la complexification croissante en matière de fraude, l'inspection du travail a mis en place une unité spécialisée, l'Uracti francilienne — unité régionale de contrôle et de lutte contre le travail illégal — qui compte 20 agents. Le travail illégal est non seulement préjudiciable aux entreprises, qui sont confrontées à une concurrence déloyale, mais aussi aux salariés, qui sont privés de protection sociale et des droits associés à un contrat de travail.

Consultation. Êtes-vous favorable au report à 2019 du prélèvement de l'impôt à la source ou pensez-vous que la collecte de l'impôt ne devrait pas être à la charge des entreprises ? C'est la consultation qu'a lancée l'U2P sur son site Internet, dans le sillage de l'ordonnance qui reporte au 1^{er} janvier 2019 la mise en œuvre du prélèvement à la source. Pour y répondre, rendez-vous dès à présent sur le site u2p-france.fr. ■

la Brève

LETTRE D'INFORMATION BIMENSUELLE
15 DÉCEMBRE 2017 - N°369

U2P
union
des entreprises
de proximité

L'édito du Président	1
Avis du CESE	2
Fin du RSI	2
Congrès de l'UNAPL	2
Retraites	3
Centres-villes	3
En bref - L'agenda	4

L'ÉDITO DU PRÉSIDENT

L'U2P est au rendez-vous des chantiers de l'apprentissage, de la formation et de l'assurance chômage

Le coup d'envoi a été donné, le 13 décembre dernier, à la réforme de l'assurance chômage, à la suite des deux autres grands chantiers que sont l'apprentissage et la formation professionnelle.

Sur ces trois sujets, l'U2P et les 2,3 millions d'entreprises que nous représentons dans les secteurs de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales, sont « au cœur du réacteur. »

Qu'on propose aux indépendants un nouveau droit dont ils n'étaient pas demandeurs, celui à l'assurance chômage, je m'en réjouis. À la condition cependant que cette réforme ne se traduise pas par une augmentation des charges : les travailleurs indépendants subissent déjà un niveau de prélève-

ment bien supérieur à la plupart de nos voisins européens.

Hors de question également que cette réforme s'applique à une catégorie de travailleurs indépendants et pas aux autres.

Enfin, il faut encadrer strictement la constitution des droits au chômage, par exemple sur la base d'une durée d'activité et d'un chiffre d'affaires minimal, car en générant un effet d'aubaine — ou un effet pervers — cette réforme serait extraordinairement onéreuse pour la collectivité nationale.

S'agissant de l'apprentissage, qui est dans l'ADN de nos métiers, les discussions doivent conduire à une refondation. Pour faciliter l'accès de tous les jeunes à l'apprentissage, le niveau de rémunération ne doit plus être lié à l'âge. En cas de rupture du contrat, le jeune doit être accompagné dans son changement d'orientation et l'entreprise ne doit plus subir les coûts associés à la rupture.

Il faut également revoir les circuits et l'affectation de la taxe d'apprentissage : elle doit être intégralement dévolue à la formation des apprentis et à la gestion des CFA. À ce stade, l'U2P ne souhaite pas que les régions soient totalement exclues de la gestion de la taxe, afin

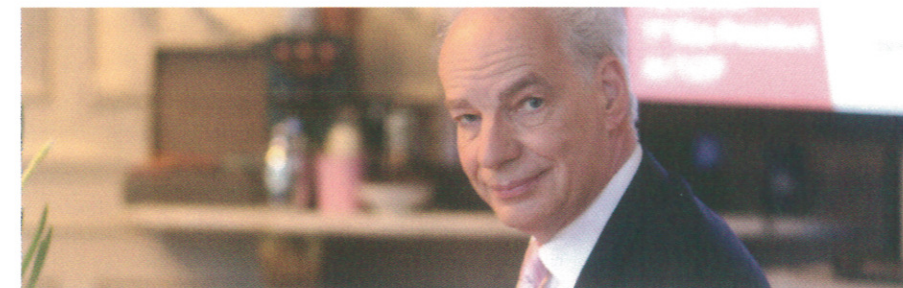
qu'elles puissent contribuer au financement des CFA multi-branches et inter-professionnels.

Enfin, dans l'objectif d'encourager l'embauche en CDI d'un apprenti par son entreprise d'accueil à l'issue de son apprentissage, nous proposons une exonération dégressive de charges sur 4 ans, de 80% la première année à 20% la dernière.

L'axe principal de notre engagement sur la formation professionnelle est de l'ouvrir plus franchement et plus largement aux travailleurs indépendants et aux salariés des entreprises de proximité, qui n'en bénéficient pas suffisamment. Il faut pour cela renforcer la mutualisation interprofessionnelle, simplifier les mécanismes de formation (CIF, CPF) et accentuer le contrôle de la qualité des formations, par exemple au moyen d'une certification.

Sur ces trois vastes chantiers, l'U2P a des positions claires, des propositions concrètes et s'investit sans relâche dans les discussions pour assurer aux entreprises de proximité un environnement propice à leur développement, indispensable pour créer des emplois et assurer la vitalité de nos territoires. ■

Alain Griset



U2P
union
des entreprises
de proximité

La Brève est éditée par l'Union des entreprises de proximité (association loi 1901) | date de parution : 15 décembre 2017
Siège social : 53, rue Ampère 75017 Paris | Tél. : 01 47 63 31 31 | u2p@u2p-france.fr | u2p-france.fr
Directeur de la publication : Alain Griset | Responsable de la rédaction : Pierre Burban
Impression : Sprint, 99-101, avenue Louis Roche CS 30072 - 92622 Gennevilliers | ISSN 2268-5278 (en ligne) | ISSN 2554-5221 (imprimé)

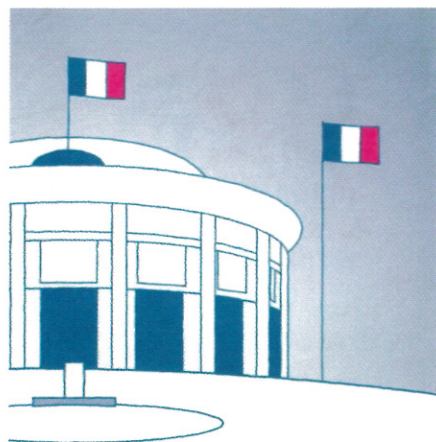
CAPEB
Confédération de l'Artisanat
et des Petites Entreprises
du Bâtiment

CGAD
Confédération Générale
de l'Alimentation
en Détail

CNAMS
Confédération Nationale
de l'Artisanat des Métiers
et des Services

UNAPL
Union Nationale
des Professions
Libérales

CNATP
Chambre Nationale des
Artisans des Travaux Publics
et du Paysage



ASSURANCE CHÔMAGE

CESE : artisans et libéraux contre le cadeau fait aux plateformes

En vue de la réforme de la sécurisation des parcours professionnels, prévue au printemps 2018, le Gouvernement a sollicité le CESE pour émettre un avis sur les nouvelles formes du travail indépendant, avec pour objectif

de le développer. Défavorables à une extension du régime d'assurance chômage qui privilégierait les travailleurs indépendants des plateformes numériques, les groupes de l'artisanat et des professions libérales ont voté contre cet avis. Dans sa déclaration, le groupe de l'artisanat a en particulier estimé que ce serait une erreur de chercher à leur transposer certains droits sociaux propres aux salariés en institutionnalisant ces nouvelles formes d'emplois, à l'origine d'un salariat déguisé, dont les plateformes sont les principales bénéficiaires. ■

PROTECTION SOCIALE

Nouveau départ pour les indépendants

Au 1^{er} janvier 2018, la protection sociale des travailleurs indépendants sera confiée au régime général. La disparition effective du RSI, dont l'U2P a toujours pointé les défaillances, sera sans impact sur le calcul des cotisations ni sur le versement

des prestations. Ce changement, qui doit se traduire à terme par une amélioration significative de la qualité de la prise en charge des indépendants, concerne 6,5 millions de bénéficiaires. Une transition de deux ans permettra de sécuriser la réforme, en particulier concernant les systèmes d'information. Les assurés conserveront un guichet unique dédié, leurs contacts habituels et leur compte en ligne.

Cotisations. D'ici 2020, seule l'Urssaf — au lieu du RSI et de l'Urssaf — se

chargera de collecter les cotisations des indépendants.

Retraite. La gestion des retraites des travailleurs indépendants reviendra à l'Assurance retraite uniquement, en plus de l'Agirc-Arrco dans le cas où une partie de la carrière a été effectuée comme salarié.

Santé. Deux organismes interviennent dans l'assurance maladie des indépendants : le RSI et un organisme conventionné choisi lors de l'affiliation. La CPAM sera désormais l'interlocuteur unique. ■

SUR TWITTER

UNAPL - @unapl_officiel - 1^{er} déc. « Les entreprises libérales c'est 1,2 million entreprises, qui produisent 205 milliards d'euros de chiffre d'affaires, 11 % de la valeur ajoutée nationale. » Dr. Michel CHASSANG, Président de l'UNAPL. #CongresUNAPL

CHIFFRES

Les professionnels libéraux confiants

À l'occasion du 25^{ème} congrès national des professions libérales, l'UNAPL a réalisé avec Harris Interactive une étude sur les attentes des professionnels libéraux. Réalisée en ligne du 17 au 28 novembre 2017, elle a permis de recueillir l'avis de 1 248 professionnels.

52% des professionnels libéraux interrogés pensent que la suppression du RSI aura un impact positif sur leur activité et 59 % que son adossement au régime général est une bonne chose.

Pour la moitié d'entre eux, la possibilité de passer des accords directement avec ses salariés, comme le prévoient les ordonnances Travail, est aussi de nature à dynamiser leur activité.

53% des libéraux estiment que les syndicats pro-

fessionnels figurent parmi les acteurs les mieux placés pour défendre leurs intérêts et disent leur accorder leur confiance.

72% des professionnels interrogés se déclarent satisfaits de leur complémentaire santé et près de 52 % de leur assurance prévoyance. Ils sont moins nombreux en revanche à plébisciter leur protection collective, 47 % seulement se disant satisfaits de leur protection sociale obligatoire de base. ■

RETRAITES

Avant la réforme, l'exception française

Dans son *Panorama des pensions 2017*, l'OCDE estime qu'avec un âge moyen de sortie du marché du travail de 60,2 ans et une « es-

pérance de vie résiduelle » à la retraite de 25,6 ans, la France avait en 2016 l'âge de sortie le plus bas et la durée la plus longue des 35 pays membres. La réforme souhaitée par le président de la République, qui fixera les orientations du Gouvernement avant une loi prévue pour 2018 ou 2019, devrait rapprocher la France de la moyenne de l'OCDE. ■

Sur Twitter

Contrats courts : Il y a des recours aux CDD qui sont incontournables. L'U2P considère que les entreprises de moins de 20 salariés devront être exonérées d'un éventuel malus (Alain Griset)
U2P
@U2P_France - 14 déc.



CENTRES-VILLES

Le cri d'alarme de l'U2P

11,7 % des commerces de centre-ville sont vacants en France, en augmentation de 63 % en 5 ans. Les grandes surfaces commerciales se multiplient en périphérie des villes, au détriment des entreprises de proximité qui pourtant créent trois fois plus d'emplois à chiffre d'affaires égal.

Malgré les alertes répétées de l'U2P, la fuite en avant se poursuit avec la bénédiction des pouvoirs publics : 1 600 000 m² de magasins dont la surface excède 1 000 m² ont été autorisés en 2016, et 37 centres

commerciaux doivent s'ajouter aux 800 existants d'ici 2021.

Il est urgent de mettre fin à cette dévitalisation des cœurs de villes qui est une absurdité économique mais aussi environnementale et sociale. Les entreprises de proximité contribuent à la vitalité économique des territoires, mais aussi au maintien du lien social, à la sécurité, à la formation des jeunes, à la création d'emplois non délocalisables, à l'animation des quartiers et à l'attractivité des territoires.

Elles sont également porteuses de valeurs dont la France a fondamentalement besoin : esprit d'entreprendre, services à la population, transmission des savoir-faire, engagement dans la vie locale...

Dans la foulée de la réunion de la

conférence nationale des territoires, qui s'est tenue du 13 au 15 décembre, et dans la perspective du Plan d'action gouvernemental pour les villes moyennes annoncé pour 2018, l'U2P appelle à une prise de conscience et à l'engagement de mesures drastiques visant à geler les implantations de grandes surfaces et à renforcer le poids du commerce de proximité, que ce soit dans les villages, les villes moyennes ou les grandes villes. ■

Chiffres clés

Le taux de vacance des centres-villes a augmenté de **63 %** en 5 ans, passant de 7,4 à 11,7 %

À chiffre d'affaires égal, les commerces de proximité créent **3 fois plus** d'emplois que la grande distribution

2,5 millions de m² de grandes surfaces commerciales nouvelles sont déjà prévues d'ici 2021

Pour Alain Griset, président de l'U2P : « Il est temps de prendre toute la mesure du drame qui se joue dans la désertification des centres-villes. L'U2P entend pleinement jouer son rôle et doit être étroitement associée à la préparation du plan d'action gouvernemental pour les villes moyennes, qui est un premier pas mais qui reste insuffisant : le problème se pose avec la même urgence dans certaines grandes villes et dans les quartiers difficiles. »